

Celyad annonce de nouveaux accords avec Celdara Medical et Dartmouth College

- Les essais cliniques en cours renforcent la confiance de Celyad dans l'avenir de ses actifs en oncologie
- Celyad recevra une part plus importante des futurs revenus contre un paiement d'une valeur de 25 millions de dollars payés en actions et en numéraire

Mont-Saint-Guibert, Belgique - Celyad (Euronext Bruxelles et Paris, et NASDAQ:CYAD), pionnière dans la découverte et le développement de thérapies cellulaires CAR-T et sa filiale américaine OnCyte LLC annoncent aujourd'hui la révision des termes des contrats initiaux conclus avec Celdara Medical LLC et le Dartmouth College.

Suite aux premiers résultats encourageants de l'essai THINK, générant une confiance accrue dans le potentiel à long-terme des actifs CAR-T de Celyad, la société a amendé ses accords existants avec Celdara Medical LLC et Dartmouth College. En vertu des nouveaux accords, Celyad recevra une part accrue des revenus futurs générés par ces actifs, y compris les revenus de ses sous-licenciés. En contrepartie, Celyad effectuera un paiement à Celdara Medical LLC et au Dartmouth College d'un montant de 12,5 millions de dollars (10.6 millions d'euros) et d'actions Celyad pour une valeur de 12,5 millions de dollars au prix de 32.35€ l'action, correspondant à une prime de 14% par rapport au dernier cours de clôture.

Christian Homsy, CEO de Celyad, a déclaré : « Suite à notre confiance accrue dans l'opportunité clinique de notre principal produit candidat CYAD-01 et au regard des opportunités potentielles significatives de création de valeur liées à nos brevets dans le domaine allogénique, nous avons donc décidé de transférer une partie de la valeur de l'accord initial en amont afin d'augmenter notre part sur les revenus futurs issus de sous-licence. Nous sommes d'avis que ces nouveaux accords accroissent la valeur future de l'entreprise, et la prise de participation de Celdara Medical LLC dans Celyad traduit un engagement clair à long terme dans nos travaux sur les thérapies cellulaires CAR-T porteuses de nombreux espoirs. »

C'est en janvier 2015 que, suite à l'acquisition par Celyad d'OnCyte LLC (ancienne division oncologie de Celdara Medical LLC), que Celyad a obtenu l'accès à ses candidats produits CAR-T NKR et aux technologies connexes, y compris les technologies sous licence du Dartmouth College. Ce portefeuille comprenait trois produits de thérapie cellulaire CAR-T autologues et une plateforme de cellule T allogénique. Depuis l'acquisition, Celyad s'est consacrée au développement de ce portefeuille de produits candidats et conduit actuellement des études précliniques ou cliniques sur l'ensemble de ces produits.

Christian Homsy, CEO de Celyad, a ajouté : « Le paiement initial lié à notre accord avec Novartis couvre partiellement le volet en espèces de ces nouveaux accords avec Celdara Medical LLC et Dartmouth College. C'est pourquoi notre capacité à financer nos opérations reste inchangée. Au vu de notre position actuelle de trésorerie, nous sommes en mesure de financer nos frais d'exploitation et nos investissements jusqu'au premier semestre 2019. »

Grâce à ses activités et à son expertise, Celyad est reconnue pour son expertise en découverte et développement de thérapies cellulaires CAR-T et a établi des partenariats avec des acteurs industriels et universitaires de premier ordre, à savoir Novartis (Suisse), ONO Pharmaceutical (Japon), l'Institut Curie (France) et Moffitt Cancer Center (Etats-Unis).

FIN

A propos de Celyad

Celyad est une société biopharmaceutique de stade clinique spécialisée dans le développement de thérapies cellulaires CAR-T. La société utilise son expertise en développement cellulaire pour cibler le cancer. La plateforme NKR-T de Celyad se base sur des Lymphocytes T que l'on modifie afin de les pousser à exprimer un Récepteur de Cellules Tueuses Naturelles (NK). Cette technologie offre un potentiel thérapeutique très large, tant dans les tumeurs solides que sanguines. CYAD-01 (CAR-T NKG2D) est le produit candidat le plus avancé de Celyad en oncologie. Cette thérapie a fait l'objet d'une première étude clinique de Phase I visant à évaluer la sécurité du produit chez des patients souffrant de deux types de cancer du sang, la Leucémie Myéloïde Aigüe (LMA) ou de Myélome Multiple (MM), Cette étude s'est terminée avec succès en septembre 2016. Celyad a été fondée en 2007. La société est basée à Mont-Saint-Guibert, en Belgique, et à Boston, aux Etats-Unis. Les actions de Celyad sont cotées sur Euronext Bruxelles et Euronext Paris sous le symbole « CYAD ». Les ADS sont cotés sur le NASDAQ Global Select Market sous le symbole « CYAD ».

Pour en savoir plus sur Celyad, visitez www.celyad.com

Pour plus d'informations, contactez :

Pour l'Europe : Consilium Strategic Communications

Chris Gardner et Chris Welsh - T: +44 (0)20 3709 5700 - celyad@consilium-comms.com

Pour la France : NewCap

Pierre Laurent et Nicolas Mérieau - T: + 33(0)1 44 71 94 94 - celyad@newcap.eu

Pour la Belgique : Comfi

Gunther De Backer et Sabine Leclercq - T.: +32 (0)2 290 90 90 - celyad@comfi.be

Pour les États-Unis : Stern Investor Relations

Will O'Connor and Michael Schaffzin - T.: +1 212.362.1200 - celyad@sternir.com

Pour vous abonner à la lettre d'information de Celyad, rendez-vous sur

www.celyad.com

 Retrouvez-nous sur Twitter [@CelyadSA](https://twitter.com/CelyadSA)

Déclarations prévisionnelles

En plus des faits historiques ou des déclarations de condition actuelle, le présent communiqué présente des déclarations prévisionnelles, incluant des déclarations au sujet de la sécurité et de la faisabilité potentielles de la thérapie cellulaire CAR-T NKR-2 et du potentiel clinique, en général, de la plateforme technologique de la Société ainsi que le calendrier de futurs essais cliniques, qui expriment les attentes et projections de la Société pour l'avenir et impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et des hypothèses pouvant déboucher sur des résultats ou événements réels sensiblement différents de ceux présentés ou suggérés par lesdites déclarations prévisionnelles. Ces déclarations prévisionnelles doivent par ailleurs être considérées à la lumière de facteurs importants pouvant déboucher sur des résultats ou événements réels sensiblement différents des prévisions, ceci incluant les risques liés à la conduite d'essais cliniques : le risque que la sécurité, la bioactivité, la faisabilité et/ou l'efficacité démontrées dans les études cliniques précoces ou précliniques ne soient pas répétées dans les études suivantes ; les risques associés au dépôt dans les temps et agrément de tous dossiers d'autorisation administrative, lancement et achèvement satisfaisants d'études cliniques, dont les études cliniques de Phase I sur programme CAR-T NKR-2, résultats cliniques complémentaires validant le recours aux cellules souches autologues adultes pour le traitement de l'insuffisance cardiaque ischémique et la thérapie cellulaire autologue CAR-T afin de traiter les maladies cancéreuses, conformité à tous types d'exigences réglementaires et autres, et intervention d'organismes réglementaires et autres instances gouvernementales, obtention, maintien et protection de la propriété intellectuelle, capacité de la Société à se prémunir de contrefaçons en faisant prévaloir ses brevets et à défendre son portefeuille de brevets contre toute contestation de tiers, concurrence d'autres entreprises mettant au point des produits à des fins comparables, capacité de la Société à gérer ses dépenses d'exploitation, capacité de la Société à obtenir des fonds supplémentaires pour financer ses activités et établir et maintenir ses alliances commerciales stratégiques et à prendre de nouvelles initiatives commerciales. Une liste et une description plus complète de ces risques, incertitudes et autres risques potentiels peuvent être trouvés dans les rapports et soumissions déposés par la Société auprès de la Securities and Exchange Commission, et notamment dans le rapport annuel 20-F déposé à la SEC le 8 avril 2016, ainsi que dans les futurs rapports et soumissions provenant de la Société. Au vu de l'existence de ces incertitudes, il est conseillé de traiter ces déclarations prévisionnelles avec circonspection. Ces déclarations prévisionnelles sont uniquement valables au jour du présent communiqué. La Société n'est aucunement dans l'obligation de mettre à jour ces déclarations prévisionnelles dans le présent communiqué qui reflèteraient un changement de ses estimations un changement des conditions ou circonstances d'un événement, ou cet événement en tant que tel, et sur lesquels ces déclarations seraient basées, sous réserve d'une obligation légale ou réglementaire lui imposant de le faire.